

Bruxelles, le 15 mai 2024
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2021/0106(COD)

9645/1/24
REV 1

CODEC 1252
TELECOM 172
JAI 742
COPEN 227
CYBER 142
DATAPROTECT 203
EJUSTICE 33
COSI 69
IXIM 127
ENFOPOL 212
RELEX 627
MI 479
COMPET 525

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle et modifiant les règlements (CE) n° 300/2008, (UE) n° 167/2013, (UE) n° 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1139 et (UE) 2019/2144 et les directives 2014/90/UE, (UE) 2016/797 et (UE) 2020/1828 (législation sur l'intelligence artificielle) (**première lecture**)
- Adoption de l'acte législatif

1. Le 21 avril 2021, la Commission a soumis au Conseil sa proposition¹, fondée sur les articles 16 et 114 du TFUE.
2. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 22 septembre 2021².

¹ Doc. 8115/21 + ADD 1 à 5.

² JO C 517 du 22.12.2021, p. 61.

3. Le Comité des régions a rendu son avis le 2 décembre 2021³.
4. La Banque centrale européenne a rendu son avis le 29 décembre 2021⁴.
5. Le 13 mars 2024, le Parlement européen a adopté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission⁵. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil.
6. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Parlement européen qui figure dans le document PE- CONS 24/24.
7. Les déclarations à inscrire au procès-verbal de la session du Conseil figurent à l'addendum de la présente note.
8. Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif sera adopté.

Une fois signé par les présidents du Parlement européen et du Conseil, l'acte législatif sera publié au *Journal officiel de l'Union européenne*.

³ JO C 97 du 28.2.2022, p. 60.

⁴ JO C 115 du 11.3.2022, p. 5.

⁵ Doc. 7536/24.